



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DU CALVADOS
SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du Mercredi 10 Avril 2024

**SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
Vote du Budget 2024 - Assainissement Non Collectif
Délibération n°60/2024**

Date de convocation des Délégués Syndicaux	02 Avril 2024
Date d'affichage	02 Avril
2024	
Nombre de Membres dont le Comité Syndical est composé	45
Nombre de Délégués en exercice	43
Nombre de Délégués qui assistaient à la séance	29
Nombre de Procurations	05

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-avril à 16h00, les membres du Conseil Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle des mariages de la Mairie de Vire Normandie – 11 rue Deslongrais 14500 VIRE NORMANDIE, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD Christine, BASYN Dirk, BENOIST Bernard, BROGNIART Frédéric, CHANU Hervé, CHENEL Fernand, DEBROIZE Pascal, DESMOTTES Nicole, DROULLON Joël, DUFLOT Alain, GALLIER Pierre-Henri, GOSSMANN Patrick, HERBERT Jean-Luc, HERMON Francis, HEUDE Valérie, JUS Eric, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, LELARGE Michel, LETELLIER Nadine, MALOISEL Gilles, MAROT DECAEN Michel, MARTIN Eric, MURIER Jean-Pierre, RUAULT Jean-Claude, ROBBES Martine, SILLERE Michel, VELANY Guy et WIELGOSIK Frédéric.

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs BAZIN Lucien, BRISON-VALOGNES Coraline, CATHERINE Pascal, DECLOMESNIL Alain, FAUDET Olivier, FERGANT Françoise, LEFRANCOIS Denis, MAINCENT Lyliane, RAVENEL Georges et ROSSI Annie.

Etaient absents : Messieurs COURTEILLE Jacques, ENGUEHARD Samuel, GOETHALS Corentin et GUETTIER Mickaël.

Procurations : de Madame BRISON-VALOGNES Coraline à Monsieur JUS Eric, de Monsieur CATHERINE Pascal à Monsieur MAROT DECAEN Michel, de Monsieur FAUDET Olivier à Monsieur Jean-Luc HERBERT, de Madame FERGANT Françoise à Monsieur BROGNIART Frédéric et de Madame MAINCENT Lyliane à Madame DESMOTTES Nicole.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

La séance a été déclarée ouverte à 16h10.

Madame ARNAUD Christine a été nommée secrétaire de séance.

Pour rappel, le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles du Syndicat des Eaux du Bocage Virois.

Le budget assainissement non collectif est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement ;

Présentation des éléments qui ont influencé l'élaboration de ce budget :

- Les comptes de gestion 2023 ;
- Les rôles d'eau ;
- Les emprunts en cours ;
- Les investissements prévus dans le plan pluriannuel ;
- Le rapport d'orientation budgétaire adopté le 20 mars 2023 ;

Après délibération, à **l'unanimité des présents**, les délégués syndicaux adoptent le budget assainissement Non Collectif 2024 suivant :

Précision on procède à un vote par chapitre pour les deux sections.

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2024				
SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES				
CHAPITRE	INTITULE		VOTE	MONTANT VOTE+RAR
011	Charges à caractère général		78 500,00 €	78 500,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés		124 716,68 €	124 716,68 €
65	Autres charges de Gestion courante		5 944,00 €	5 944,00 €
67	Charges Exceptionnelles		1000,00 €	1000,00 €
022	Dépenses imprévues		7220,80 €	7220,80 €
042	Opérations d'ordre entre section		8021,17 €	8021,17 €
TOTAL DEPENSES				225 402,65 €

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES				
CHAPITRE	INTITULE		VOTE	MONTANT VOTE+RAR
70	Produits du service		159 236,80 €	159 236,80 €
002 Excédent Reporté				66 165,85 €
TOTAL RECETTES				225 402,65 €
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES				
CHAPITRE	INTITULE	RAR 2023	VOTE	MONTANT VOTE+RAR
20	Immobilisations Incorporelles		10 000,00 €	10 000,00 €
21	Immobilisations corporelles		18 961,90 €	18 961,90 €
TOTAL DEPENSES				28 961,90 €
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES				
CHAPITRE	INTITULE	RAR 2023	VOTE	MONTANT VOTE+RAR
001 Solde d'exécution Reporté				20 940,73 €
040	Opérations d'ordre entre section		8021,17 €	8021,17 €
TOTAL RECETTES				28 961,90 €

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le PRESIDENT
du Syndicat des Eaux du Bocage VIROIS,
Francis Hermon



Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le



ID : 014-979895364-20240410-DELIB2024_60-BF

